

Bruxelles, le 25 février 2021,

Avis 2021 / 01

---

## Avis relatif aux préoccupations actuelles du secteur dans l'attente du nouveau contrat de gestion de l'ONE

---

### Introduction

Le Conseil d'avis s'est réuni le 08 février 2021 à la veille de son renouvellement et a débattu des préoccupations actuelles vécues par les représentants des secteurs de l'enfance (accueil, accompagnement et PSE) eu égard aux répercussions de la crise covid et des négociations en cours autour du contrat de gestion de l'ONE.

Cet avis d'initiative a donc pour ambition de faire le point des actualités envers le prochain conseil et de faire remonter auprès de la Ministre et de l'ONE des questionnements et réalités de terrain vécues au sein des secteurs.

### Préoccupations actuelles :

- Vaccination Covid : attente des professionnels des secteurs de l'enfance

Les professionnels de l'accueil de la petite enfance ont maintenu leurs activités depuis le début la crise du covid. Les MA sont donc restés ouverts et ce, même lorsque les mesures de confinement ont imposé la fermeture des écoles.

Pourquoi dès lors est-ce que les professionnels des MA ne devraient pas devenir prioritaires pour la vaccination Covid compte tenu de leur pratique professionnelle qui rend impossible le respect de gestes barrières ?

Concernant le personnel des PSE (médecin, infirmières, administratifs) pourquoi ne pas vacciner aussi les agents administratifs qui sont également aux contacts de la population ?

Pour ce qui concerne les administratifs de la PSE, il semble que des choix (parfois arbitraires) ont dû être opérés en termes d'organisation (pas possible de vacciner tout le monde au même moment) et en termes d'exposition.

- Masques et gel hydro alcoolique : demande d'approvisionnement ou de réapprovisionnement

Concernant les masques et le gel hydro alcoolique, est-ce qu'un (ré)approvisionnement des MA est prévu ? Il semblerait qu'il n'y ait plus de budget supplémentaire pour l'achat de ce type de matériel pour approvisionner les milieux d'accueil sous la responsabilité ONE . Or, cette obligation pèse sur les finances déjà maigres des opérateurs au risque de mettre les résultats en danger. Le Conseil insiste pour que, à l'instar d'autres secteurs souvent commerciaux pour lesquels les aides sont reconduites, les MA bénéficient d'un soutien en la matière.

- Evaluation de la crise du covid : impact sur les professionnels de l'accueil de l'enfance

Au-delà d'une réponse purement budgétaire qui a pu être donnée (et qui devra être poursuivie au regard de l'ensemble des impacts sur les milieux d'accueil), comment seront accompagnés les MA au niveau humain, tenant compte des souffrances psychologiques vécues par les professionnels de terrain (passées, en cours et à venir) ? Comment ramener un peu de sérénité pour faire face à la pénibilité vécue ?

En termes d'évaluation, quel a été l'impact de la crise sanitaire sur les MA et les professionnels de ce secteur ? De quelle manière a été vécue cette crise au sein des structures subventionnées/accompagnées par l'ONE ?

Les enjeux pratiques liés aux protocoles sanitaires ont permis de répondre à l'urgence de l'accueil mais comment offrir aux professionnels de l'enfance une reconnaissance forte, tant symbolique que pratique, à la hauteur de leur engagement au quotidien ?

Considérer ce secteur comme prioritaire pour la vaccination serait un premier geste de reconnaissance très attendue.

L'ONE souhaite vraisemblablement avancer à un rythme soutenu sur une série de projets (prévus notamment par la réforme de l'accueil), faisant fi de pressions et de réalités organisationnelles qui ne se sont pas atténuées pour les MA au fil des derniers mois, que du contraire.

Enfin, la crise de la Covid-19 (qui devrait être une source de réflexion et d'enseignement pour les décideurs) devrait constituer un accélérateur de transformations relationnelles entre l'ONE et ses partenaires en vue de meilleures collaborations et être une véritable rupture avec le modèle organisationnel classique.

## Autres préoccupations :

- Bilan de fonctionnement au sein des MA.

Le Conseil d'avis s'est positionné dernièrement ([Avis 2020/10](#)) suite à la présentation du projet de bilan de fonctionnement par l'ONE. Les opérateurs de terrain et le Conseil d'avis sont dans l'attente du suivi donné à cet avis, notamment au niveau de la méthodologie du projet.

- Quels sont les concepts qui sous-tendent l'appellation « éco crèches » et sur base de quelles normes et de quel financement sont-elles proposées ?

En région Wallonne, le Ministre Henry souhaite développer la rénovation énergétique à long terme des bâtiments<sup>1</sup>, de manière à transposer une nouvelle Directive européenne. La stratégie de rénovation vise les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire, les bâtiments publics et privés. Ceci concernerait donc aussi les éco crèches. L'enveloppe dédiée à cet effet dans les sommes mise à disposition par l'UE n'excéderait toutefois pas les 100 millions d'euros.

- Commission transversale pour la réforme de l'ATL : état d'avancement

Le projet de mise en place de cette commission est en stand by pour le moment. Certains membres ont été nommés mais il y a déjà fort longtemps et les travaux n'ont pas encore été entamés.

La composition de cette commission a d'ailleurs été revue dans l'intervalle. Voici le texte de l'avenant au contrat de gestion ONE qui précise la composition de la commission transversale (avant révision) ATL: [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=2019052334](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2019052334)

Le Conseil entend être informé du suivi de ce dossier.

- Nouvelles normes pour les SASPE : état d'avancement

Suite à la parution d'un article de presse illustrant une réalité vécue dans un SASPE, la question des normes de nuit et le renforcement de l'encadrement de jour ont été évoqués. Vu les évolutions envisagées, quel sera le budget prévu pour ce secteur ?

- Conséquences pour le secteur de l'accueil non subventionné de la réforme accueil

La Fedaje a communiqué au Conseil d'avis un document fort détaillé reprenant les principaux impacts pour les MANS de la réforme accueil dont notamment les restrictions relatives aux statuts des PO. Le Conseil attend les réponses apportées à cet argumentaire.

- Concernant le secteur des milieux d'accueil atypique :

De nombreuses difficultés sont rencontrées par ce type de structures, que ce soit par rapport au logiciel Butterfly, la procédure de transformation vers le modèle 'crèche' et les bugs de

---

1 La stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment est un maillon-clé des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans laquelle la Wallonie s'est engagée en visant, dans sa déclaration de politique régionale, « la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030 ».

l'application PRO ONE. Quel est l'agenda du cabinet de tutelle et de l'ONE concernant ce secteur de l'accueil atypique ?

- Concernant les services d'accueillant-e-s d'enfants et les co-accueils :

Dans le cadre de la réforme de l'accueil de la petite enfance, la capacité d'accueil des services d'accueillant-e-s d'enfant doit être revue.

Les services, dont les subventions dépendent de la capacité qui sera retenue, attendent que cette détermination soit effectuée depuis un an.

Le Conseil d'avis demande que cela soit fait dans les meilleurs délais.

En outre, la problématique des co-accueils n'est toujours pas résolue.

Le Conseil entend être informé de l'avancement de ce dossier.

- Affectation des APE et transformation des MA vers la nouvelle norme 'crèche'

Les transitions des MA vers le modèle 'crèche' nécessiteront de pouvoir recourir notamment aux mécanismes des APE/ACS. En Wallonie, ce mécanisme n'est pas explicitement prévu pour l'accueil de la petite enfance car c'est la FWB qui est compétente. Dès lors, quelles sont les perspectives d'accords envisagés par la FWB ? Sur quels budgets se base-t-on, en tenant compte des critères proposés par le comité de programmation ?

Il serait en outre très éclairant de pouvoir disposer d'une note de synthèse présentant un état des lieux actuel des transformations de structure vers le modèle 'crèche'.